



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 120094

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'intérêt et l'importance d'une meilleure information du public à l'égard de l'énergie éolienne. Alors que la France accuse un retard sensible en ce domaine avec actuellement un parc éolien de 1 350 mégawatts, au regard du plan éolien européen et pour la production d'énergie renouvelable et que les Français demeurent relativement mal informés sur les avantages de ce type de production d'électricité, de nombreux opposants se manifestent. Ils arguent du fait que, outre la destruction des paysages par les champs d'éoliennes, cette énergie ne serait pas aussi propre que présenté, notamment du fait de la production d'électricité par énergie fossile indispensable pour compenser l'irrégularité de la production d'électricité éolienne. Il lui demande de lui préciser les avantages effectifs de ce type d'énergie renouvelable.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120094

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2297